



Québec, le 19 décembre 2005

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre des Affaires municipales et des Régions

Monsieur Laurent Lessard  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Madame la Ministre,  
Messieurs les Ministres,

Le 8 décembre dernier, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) tenait à Victoriaville une commission itinérante ayant pour thème *La responsabilité des municipalités et la production porcine*. Cette commission nous a permis de faire le point sur cet important dossier et de dégager des orientations claires qui nécessitent des modifications aux procédures actuelles d'autorisation des projets agricoles porcins. Ces modifications sont d'autant plus importantes et urgentes dans le contexte actuel de la levée du moratoire sur la production porcine par votre gouvernement.

Cet événement a réuni plus de 170 participants, élus et gestionnaires municipaux, ainsi que des producteurs porcins et intervenants du milieu agricole. Soucieuse de faire de cette commission un lieu d'échange constructif, la FQM a sollicité la participation de M. André Beauchamp, président de la commission du BAPE portant sur la gouvernance de l'eau et commissaire de la consultation sur la production porcine. D'ailleurs, des personnes-ressources de vos ministères, responsables du plan d'action gouvernemental sur la production porcine, ont été invitées à répondre aux questions des participants.

...2



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
www.fqm.ca

2

En grande majorité, les élus ont dénoncé les assemblées dites de « consultation » prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. En effet, selon ce qui ressort de leurs propos, ces assemblées relèvent davantage de séances d'information que d'une consultation publique portant sur l'acceptabilité sociale des projets. Pour répondre à cette incohérence, la FQM demande au gouvernement du Québec de modifier l'actuel processus d'autorisation des projets de production porcine afin que le certificat d'autorisation du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs soit délivré après la consultation publique tenue par la municipalité. De cette façon, la décision ministérielle considèrerait véritablement les conclusions du rapport de la consultation publique tenue par la municipalité et respecterait ainsi l'esprit et la lettre de l'avis 22 du rapport de consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec, à savoir :

*La commission est d'avis que le ministre de l'Environnement devrait jouir d'une certaine discrétion pour refuser ou autoriser, avec ou sans modifications, un projet de production porcine à la lumière de l'analyse des répercussions environnementales et sociales faisant appel à la participation du public et à la lumière de son inscription dans le développement durable.*

De plus, les élus ont dénoncé l'absence de souplesse du gouvernement dans l'application des orientations gouvernementales en matière d'aménagement. La FQM demande au gouvernement de respecter ses engagements annoncés dans le cadre des travaux entourant l'adoption du projet de loi 54, afin de permettre aux MRC d'adopter des règlements de contrôle intérimaire et des schémas d'aménagement et de développement qui tiennent véritablement compte des particularités de leur territoire et des préoccupations de leurs citoyens. Cette demande va dans le sens du principe de la subsidiarité énoncé dans le cadre du projet de loi sur le développement durable et permettrait aux municipalités d'assumer pleinement les responsabilités qui leurs sont confiées.

...3



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
www.fqm.ca

3

La FQM est convaincue que les présentes modifications favoriseraient significativement la cohabitation harmonieuse entre les agriculteurs et l'ensemble des citoyens, tout en contribuant au développement de la production porcine au Québec dans une perspective de développement durable. Nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec les personnes désignées par chacun de vos ministères afin que cette volonté des élus soit mise en œuvre dès le début de l'année 2006.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, l'expression de mes sentiments distingués.

MICHEL BELZIL  
Président

cc. Tous les membres